



Direction des affaires culturelles
Direction des affaires scolaires

2025 DAC 169 SG DASCO DDCT Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique .

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission éducative, la Ville de Paris participe au financement de projets éducatifs organisés par les collèges. Les actions proposées (ateliers, voyages ou sorties scolaires) sont en cohérence avec le projet d'établissement et viennent en complémentarité des projets déjà mis en place dans les établissements.

Depuis 17 ans, la Ville de Paris finance au sein des collèges parisiens l'installation de résidences artistiques. Ce programme s'inscrit dans le cadre du label « L'art pour grandir » qui vise à développer les liens entre établissements scolaires et institutions culturelles. L'objectif est de permettre à tous les jeunes parisiens de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, de création et de diffusion des œuvres.

Ces résidences permettent aux adolescents, en particulier à ceux qui sont les plus éloignés des pratiques culturelles institutionnelles, de découvrir des œuvres et des artistes inspirants. Chaque jeune appréhende la naissance et la maturation d'une création et fréquente des lieux et institutions culturelles. Les ateliers de pratiques artistiques impliquent l'artiste, les élèves, l'équipe éducative et les familles. Ces ateliers familiarisent les collégiens à diverses disciplines (arts numériques, photographie, écriture, cirque, musique, théâtre, danse, cinéma, cultures urbaines, etc.). Pour favoriser le rayonnement des résidences artistiques au-delà des établissements scolaires, elles font l'objet de restitutions ouvertes à un large public : familles, habitants du quartier, etc.

Compte tenu du succès rencontré par ces résidences artistiques et du bilan réalisé en lien avec les établissements scolaires et culturels, il est proposé de reconduire en 2025/2026 les résidences d'artistes dans les collèges qui en ont exprimé le souhait.

Par leur contenu éducatif, les publics mobilisés et leur diffusion, les résidences artistiques concourent à l'ambition du Projet Éducatif Territorial de Paris de réduire les inégalités sociales et culturelles. À la rentrée 2025, 73% des collèges Réseau d'Education Prioritaire et 69% des collèges en Réussite Éducative seront ainsi concernés par une résidence artistique. Comme chaque année, un grand nombre de projets associent également des élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A, SEGPA) et des jeunes participant au dispositif Action Collégiens.

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, les structures culturelles ont été invitées à présenter des projets s'inscrivant dans les valeurs de l'Olympisme, articulés autour du lien entre l'art et le sport. Six résidences « Héritage Olympique » ont ainsi été construites avec un club sportif. Ces projets feront intervenir un ou des intervenants sportifs en plus des intervenants culturels, et incluront des sorties dans des équipements sportifs en plus de celles réalisées dans les équipements culturels.

Le présent projet de délibération propose de maintenir le nombre de résidences artistiques à 72 à la rentrée prochaine, portées par 60 structures culturelles :

Résidences « danse » :

- « La poésie d'être ensemble » proposée par l'association des Réaliseurs Ad'Rev
- « Portraits multiples » proposée par l'Atelier de Paris Carolyn Carlson

- « Parcours cirque » proposée par la Coopérative de rue et du Cirque
- « Une Fête à la Cour de François Ier- Immersion dans les arts de la Renaissance » proposée par l'association La Sirène de Paris
- « Le petit prince » proposée par l'association La Tornade
- « Corps Cabanes » proposée par Les Parleuses
- « Les Jeunesses en mouvement » proposée par Paris Dance Project
- « Danses en résistance » proposée par la Société Publique Locale Carreau du Temple
- « Rêves et Révolte » proposée par la Société Publique Locale Carreau du Temple

Résidences « arts visuels, vidéo et cinéma » :

- « True story » proposée par l'association Cinémas Indépendants Parisiens – CIP
- « Résidence cinéma documentaire » proposée par l'association Cinémas Indépendants Parisiens – CIP
- « Critique de cinéma » proposée par l'Agence du Court Métrage
- « Habiter son imaginaire » proposée par les films des Alouettes – Collectif LAO
- « L'art de regarder » proposée par la Maison du Geste et de l'Image
- « L'AILLEURS : horizons multiples et intimes » proposée par la Maison Européenne de la Photographie – MEP

Résidences « musique » :

- « Découverte de l'univers symphonique et parrainage d'élèves du collège Stéphane Mallarmé » proposée par l'association des musiciens de l'Orchestre Padeloup.
- « Découverte de l'univers symphonique et parrainage d'élèves du collège Maurice Utrillo » proposée par l'association des musiciens de l'Orchestre Padeloup.
- « Au bout du conte » proposée par le Festival d'automne.
- « Zellige 1 : Musique et Mathématiques » proposée par l'Atelier des Feuillantines
- « Zellige 2 : Musique et Mathématiques » proposée par l'Atelier des Feuillantines
- « Tous en scène avec Les Talens Lyriques – 2025 » proposée par l'Ensemble les Talens Lyriques
- « A l'assaut du Ciel - Die Tage der Commune » proposée par Forum Voix Etouffées
- « Les épopées : enquête sonore autour de la fabrique d'un spectacle » proposée par l'association la Pop
- « Hip Hop Orchestra » proposée par l'Ensemble Denote
- « Des sons pour le raconter » proposée par l'association L'itinéraire
- « La Symphonie des Mots » proposée par l'association Madline FGO Barbara
- « Les voix voyageuses » proposée par la Maison des Métallos
- « Voyages » proposée par l'Orchestre de Chambre de Paris
- « Découverte du jazz en orchestre » proposée par l'Orchestre National de Jazz

Résidences « théâtre, arts de la marionnette et théâtre d'objet » :

- « Où vivent nos souvenirs ? » proposée par l'Association Parisienne pour l'animation culturelle et sportive - Théâtre 13
- « L'écriture de soi au théâtre » proposée par l'association Centre National Des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert
- « L'Autre, Mon Miroir : Entre Réflexion et Dialogue 2025 » proposée par la Compagnie Flies
- « Les Réveilleurs de Soleil - Adaptation théâtrale, dansée et rappée du roman d'Oxmo Puccino » proposée par la Compagnie des Marlins
- « Le Musée imaginaire » proposée par Le Collectif CARTEL-O'LEONIE
- « Qui ne se plante pas ne pousse jamais ! Le match d'impro éco-théâtral 2025 » proposée par la Compagnie Arborescent.e.s
- « Dire l'amour » proposée par la Compagnie Graines de Soleil
- « Dehans-Dehors » proposée par DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE DDD COMPAGNIE
- « Le magasin du monde 2025-2026 » proposée par la Fine Compagnie
- « Labo A ton image » proposée par l'association l'étoile du Nord
- « Les Somnambules du monde qui va » proposée par l'association Madeloc Théâtre
- « Les concons Grinçants, la bande de jeunes, travail clownesque et numérique » proposée par la Compagnie des Tropes
- « Le Bonheur en jeu » proposée par l'association La Maison ouverte
- « Conter nos forêts » proposée par l'association La Maison ouverte
- « Résidence Artistique Colette Besson » proposée par l'association Les Plateaux Sauvages
- « Résidence Artistique Robert Doisneau » proposée par l'association Les Plateaux Sauvages
- « Balade Tomate Oignon » proposée par TDI Prod
- « Toutes nos idoles 2025 » proposée par le Théâtre de la Marionnette à Paris
- « L'Art dans tous ses états 1 » proposée par le Théâtre du Rond-Point

- « L'Art dans tous ses états 2 » proposée par le Théâtre du Rond-Point
- « L'eau et la beauté d'être vivant » proposée par le Théâtre du Shabano
- « Exprimer, échanger, décider : les assemblées en scène » proposée par le Théâtre Silvia Montfort

Résidences « écriture » :

- « Atelier d'écriture et oralité autour du rap » proposée par la Place, Centre culturel Hip Hop
- « Line break » proposée par la Maison de la Poésie

Résidences pluridisciplinaires :

- « Impossible de savoir combien de temps m'a échappé » proposée par *DUUU Radio
- « Intelligences naturelles 1 » proposée par le 104 CENTQUATRE
- « Intelligences naturelles 2 » proposée par le 104 CENTQUATRE
- « Cartographie sonore » proposée par l'association Fabrication Maison
- « Qui peut le moins peut le plus » proposée par l'association Cité-Théâtre
- « Des histoires alternatives de l'art » proposée par l'Institut des Cultures de l'Islam
- « Dire l'Amour » proposée par la Générale Nord Est
- « Un autre monde » proposée par la Générale Nord Est
- « La rencontre par l'image » proposée par l'association Le Bal
- « Ismaël Bazri » proposée par l'association L'orange rouge
- « Duo ORAN » proposée par l'association L'orange rouge
- « Depuis la nuit des temps » proposée par la Maison du Geste et de l'Image
- « Les Talents du 10e » proposée par Quai de Jemmapes QJDX

Résidences « Héritage olympique » :

- « Sérénade - récits dansés » proposée par l'association Vibrisses
- « Derrière la Forêt 1 » proposée par la Compagnie Keatbeck
- « Derrière la Forêt 2 » proposée par la Compagnie Keatbeck
- « Pas de côté » proposée par la Compagnie les Erres
- « ÉQUI-LIBRE » proposée par l'Association des Artistes en exil
- « Corps en jeu : à vos marques, prêts... créer » proposée par le Théâtre 14

La liste des collègues parisiens bénéficiaires des résidences artistiques durant l'année scolaire 2025/2026 est annexée au présent projet de délibération.

En raison de l'intérêt parisien que présentent ces projets, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 386.000 euros et d'autoriser la signature des conventions jointes à cette délibération :

- 5.000 € à *DUUU Radio
- 10.000 € au CENTQUATRE
- 5.000 € à l'association Cité-Théâtre
- 10.000 € à l'association Concerts Padeloup
- 5.000 € à l'association AD'Rev
- 5.000 € à l'Association du Festival d'Automne à Paris
- 5.000 € à l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (Théâtre 13)
- 8.500 € à l'Association Vibrisses
- 5.000 € à l'Atelier deParis - Carolyn Carlson
- 8.500 € à l'Atelier des artistes en exil
- 10.000 € à l'Atelier des Feuillantes
- 5 000 € au Centre national des dramaturgies contemporaines - Théâtre ouvert
- 5.000 € à la Compagnie Flies
- 15 000 € aux Cinémas indépendants parisiens – CIP (10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir et 5 000 au titre de la Mission Cinéma)
- 5.000 € au Collectif CARTEL-O'LEONIE
- 5.000 € à la Compagnie Arborescent.e.s
- 5.000 € à la Compagnie des Marlins
- 5.000 € à la Compagnie Graines de Soleil
- 17.000 € à la Compagnie Keatbeck
- 8.500 € à la Compagnie Les Erres
- 5.000 € à la Coopérative de rue et de cirque
- 5.000 € à DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE DDD COMPAGNIE
- 5.000 € à l'Ensemble les Talens lyriques
- 5.000 € à Fabrication Maison
- 5.000 € à Forum Voix Etouffées
- 5.000 € à l'association Paris Dance Project
- 5.000 € à l'Institut des cultures de l'Islam (ICI)

- 5.000 € à l'Agence du Court Métrage
- 5.000 € à l'Ensemble Denote
- 5.000 € à l'Etoile du Nord
- 5.000 € à l'association l'Itinéraire
- 10.000 € à l'association l'Orange rouge
- 5.000 € à la Compagnie des Tropes
- 5.000 € à La Fine Compagnie
- 10.000 € à La Générale Nord-Est
- 10.000 € à La Maison ouverte - Théâtre Dunois
- 5.000 € à la Place, Centre culturel HipHop
- 5.000 € à La POP
- 5.000 € à La Sirène
- 5.000 € à La Tornade
- 5.000 € à LE BAL
- 5.000 € aux Films des Alouettes – Collectif LAO
- 5.000 € à l'association Les Parleuses
- 10.000 € à l'association Les Plateaux sauvages
- 5.000 € à MADELOC Théâtre
- 5.000 € à MADLINE FGO Barbara
- 5.000 € à la Maison de la Poésie
- 5.000 € à la Maison des Métallos
- 10.000 € à la Maison de Geste et de l'Image – Centre de recherche et d'éducation artistique
- 5.000 € à Maison européenne de la photographie MEP
- 5.000 € à l'Orchestre de Chambre de Paris
- 5.000 € à l'Orchestre National de Jazz
- 5.000 € à Quai de Jemmapes QJDX
- 10.000 € à la Société publique locale du Carreau du Temple
- 5.000 € à TDI Prod
- 5.000 € au Théâtre de la marionnette à Paris (Mouffetard)
- 5.000 € au Théâtre du Shabano
- 8.500 € au Théâtre 14
- 5.000 € au Théâtre Silvia Monfort
- 10.000 € au Théâtre du RondPoint

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer les conventions jointes en annexe.

La Maire de Paris

2025 DAC 169 SG DASCO DDCT Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2025 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 60 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du

;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du

;

Sur le rapport présenté par M. Patrick Bloche au nom de la 6ème commission et par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **DUUU RADIO**, 14 rue du Clos, 75020 Paris.
189249 ; 2025_08185 ; n° SIRET 82024617100020.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **CENT QUATRE**, 104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris.
181068 ; 2025_08139 ; n° SIRET 50837292700014.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ASSOCIATION CITE-THEATRE**, 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris.
187793 ; 2025_08206 ; n° SIRET 82095968200023.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ASSOCIATION CONCERTS PASDELOUP**, 20 rue Dareau, 75014 Paris.
20375 ; 2025_08265 ; n° SIRET 78434004400048.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ASSOCIATION DES REVALISATEURS AD'REV**, 18 rue Ramus, 75020 Paris.
81801 ; 2025_08196 ; n° SIRET 49029919500035.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ASSOCIATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS**, 156 rue de Rivoli, 75001 Paris.

8381 ; 2025_08288 ; n° SIRET 78439645900041.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE 13 - ASSOCIATION PARISIENNE POUR L'ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE**, 30 rue du Chevaleret, 75013 Paris.
20185 ; 2025_08308 ; n° SIRET 78454742400092.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 8.500 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **P'ASSOCIATION VIBRISSES**, 9 rue des Trois Moulins, 77000 Melun.
195254 ; 2025_08223 ; n° SIRET 85188893300021.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **P'ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON**, 2 route du Champ de Manœuvre, 75012 Paris. 20428 ; 2025_08219 ; n° SIRET 39864093800021.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 8.500 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **P'ATELIER DES ARTISTES EN EXIL**, 106 rue Brancion, 75015 Paris.
188418 ; 2025_08311 ; n° SIRET 82780813000047.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **P'ATELIER DES FEUILLANTINES**, 40 rue Henri Barbusse, 75005 Paris.
60561 ; 2025_08096 et 2025_08117 ; n° SIRET 40500152000023.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES - THEATRE OUVERT**, 159 avenue Gambetta, 75020 Paris.
31301 ; 2025_08199 ; n° SIRET 30554644200032.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **CIE FLIES**, 16 promenade du Verger, 92130 Issy-les-Moulineaux.
197936 ; 2025_08314 ; n° SIRET 83862097900073

Article 14 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros (10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir et 5.000 euros au titre de la Mission Cinéma) est attribuée en 2025 aux **CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS CIP**, 135 rue Saint Martin, 75004 Paris.
22061 ; 2025_08204 ; n° SIRET 39266980000055.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **COLLECTIF CARTEL - O LEONIE**, 2 allée Fontaine du Tonneau, 93150 Blanc-Mesnil. 205637 ; 2025_12168 ; n° SIRET 80864511300024.

Article 16 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COMPAGNIE ARBORESCENT.E.S**, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes.
197328 ; 2025_08200 ; n° SIRET 89079701200014.

Article 17 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COMPAGNIE DES MARLINS**, 7 rue Olympe de Gouges, 94400 Vitry-sur-Seine. 196002 ; 2025_08305 ; n° SIRET 81459765400049.

Article 18 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COMPAGNIE GRAINES DE SOLEIL**, 35 rue Léon, 75018 Paris.
13365 ; 2025_08093 ; n° SIRET 42046186500040.

Article 19 : Une subvention de fonctionnement de 17.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COMPAGNIE KEATBECK**, 51 rue Archereau, 75019 Paris.
173421 ; 2025_08247 ; n° SIRET 52516272300064.

Article 20 : Une subvention de fonctionnement de 8.500 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COMPAGNIE LES ERRES**, 50 rue Ramponeau, 75020 Paris.
193940 ; 2025_08191 ; n° SIRET 85143746700018.

Article 21 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à la **COOPERATIVE DE RUE ET DE CIRQUE**, 18 rue Watt, 75013 Paris.
19110 ; 2025_08142 ; n° SIRET 48139110000049.

Article 22 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE DDD COMPAGNIE**, 206 quai de Valmy, 75010 Paris. 173082 ; 2025_08316 ; n° SIRET 43945743300035.

Article 23 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **ENSEMBLE LES TALENS LYRIQUES**, 49 rue de Maubeuge, 75009 Paris. 20119 ; 2025_08179 ; n° SIRET 39134583200052.

Article 24 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **FABRICATION MAISON**, 1 place des Orphelins, 67000 Strasbourg. 15446 ; 2025_07987 ; n° SIRET 42228221000018

Article 25 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **FORUM VOIX ETOUFFEES**, 1 place des Orphelins, 67000 Strasbourg. 206690 ; 2025_08310 ; n° SIRET 48139432800050.

Article 26 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **PARIS DANSE PROJECT**, 31 av de Ségur, 75007 Paris. 203770 ; 2025_08972 ; n° SIRET 92314789600016

Article 27 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'INSTITUT DES CULTURES D'ISLAM (ICI)**, 19-23 rue Léon, 75018 Paris. 20149 ; 2025_08287 ; n° SIRET 52225251900015.

Article 28 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'AGENCE DU COURT METRAGE**, 77 rue des Cévennes, 75015 Paris. 18495 ; 2025_07973 ; n° SIRET 32785198600023.

Article 29 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ENSEMBLE DENOTE**, 6 rue Rochebrune, 93100 Montreuil. 206735 ; 2025_08184 ; n° SIRET 84334619800016

Article 30 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ETOILE DU NORD**, 16 rue Georgette Agutte, 75018 Paris. 16322 ; 2025_08195 ; n° SIRET 32618492600011.

Article 31 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ITINERAIRE**, 20 rue Frédérick Lemaitre, 75020 Paris. 20576 ; 2025_08303 ; n° SIRET 30589740700097.

Article 32 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ORANGE ROUGE**, 118-130 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. 20678 ; 2025_08172 ; n° SIRET 40009756400043.

Article 33 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA COMPAGNIE DES TROPES**, 22 rue de La Saïda, 75015 Paris. 135702 ; 2025_08313 ; n° SIRET 78844052700026

Article 34 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA FINE COMPAGNIE**, 77 rue des Cités, 93300 Aubervilliers. 185208 ; 2025_08197 ; n° SIRET 47881191200037.

Article 35 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA GÉNÉRALE NORD-EST**, 26 rue Mouton Duvernet, 75014 Paris. 20772 ; 2025_08109 et 2025_08107 ; n° SIRET 50977018600021.

Article 36 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA MAISON OUVERTE - THEATRE DUNOIS**, 108 rue du Chevaleret, 75013 Paris. 20808 ; 2025_08307 et 2025_08292 ; n° SIRET 32450071900020.

Article 37 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA PLACE, CENTRE CULTUREL HIPHOP**, 226 rue Saint-Denis, 75002 Paris. 182456 ; 2025_08205 ; n° SIRET 80289090500028.

Article 38 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA POP**, 5 rue de Rouen, 75019 Paris.
20305 ; 2025_08304 ; n° SIRET 32566565100049.

Article 39 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA SIRENE DE PARIS**, 20 rue Dareau, 75014 Paris.
180572 ; 2025_08095 ; n° SIRET 78457908800013.

Article 40 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LA TORNADE**, 14 rue du Perche, 75003 Paris.
55781 ; 2025_08114 ; n° SIRET 51306497200021.

Article 41 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LE BAL**, 6 impasse de La Défense, 75018 Paris.
15948 ; 2025_07714 ; n° SIRET 49396355700027.

Article 42 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LES FILMS DES ALOUETTES**, 10 rue Duchefdelaville, 75013 Paris.
200172 ; 2025_08101 ; n° SIRET 88106107100018

Article 43 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LES PARLEUSES**, 6 rue de Nantes, 75019 Paris.
185018 ; 2025_08317 ; n° SIRET 81392003000034.

Article 44 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **LES PLATEAUX SAUVAGES**, 5 rue des Plâtrières, 75020 Paris.
187676 ; 2025_08085 ; n° SIRET 82349520500010.

Article 45 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **MADELOC THÉÂTRE**, 22 rue Doudeauville, 75018 Paris.
203942 ; 2025_08250 ; n° SIRET 91305013400026

Article 46 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **MADLINE**, 1 rue Fleury, 75018 Paris.
192173 ; 2025_08192 ; n° SIRET 84354714200029.

Article 47 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **la MAISON DE LA POESIE**, 157 rue Saint Martin, 75003 Paris.
21191 ; 2025_08111 ; n° SIRET 32590961200054.

Article 48 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **la MAISON DES METALLOS**, 94 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris.
180823 ; 2025_08193 ; n° SIRET 79966453700013.

Article 49 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **la MAISON DU GESTE ET DE L'IMAGE CENTRE DE RECHERCHE ET D'EDUCATION ARTISTIQUE**, 42 rue Saint Denis, 75001 Paris.
19415 ; 2025_08194 ; n° SIRET 32867933700035.

Article 50 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **la MEP - MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE**, 5 rue de Fourcy, 75004 Paris.
51461 ; 2025_08300 ; n° SIRET 31373068100050.

Article 51 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS**, 221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.
20963 ; 2025_08110 ; n° SIRET 31390568900078.

Article 52 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **L'ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ (ONJ)**, 4 rue de la Prévoyance, 75019 Paris.
180409 ; 2025_08243 ; n° SIRET 33457048800067.

Article 53 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **QUAI DE JEMMAPES X (Q.D.J.X)**, 29 boulevard de la Chapelle, 75010 Paris.
193260 ; 2025_08167 ; n° SIRET 88024726700011.

Article 54 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CARREAU DU TEMPLE**, 2 rue Perrée, 75003 Paris.
168163 ; 2025_08252 et 2025_08253 ; n° SIRET 78977257100020.

Article 55 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 à **TDI PROD**, 40 rue des Amandiers, 75020 Paris.
199510 ; 2025_08171 ; n° SIRET 90183157800017.

Article 56 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS**, 73 rue Mouffetard, 75005 Paris.
53761 ; 2025_08269 ; n° SIRET 34112346100046.

Article 57 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE DU SHABANO**, 16 rue du Révérend Père Aubry, 94120 Fontenay-sous-Bois.
125202 ; 2025_08315 ; n° SIRET 45280458600025.

Article 58 : Une subvention de fonctionnement de 8.500 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE PARIS 14**, 20 avenue Marc Sangnier, 75014 Paris.
35341 ; 2025_08272 ; n° SIRET 35377356700014.

Article 59 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE SILVIA MONFORT**, 106 rue Brancion, 75015 Paris.
51803 ; 2025_08188 ; n° SIRET 38772311700017.

Article 60 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2025 au **THEATRE DU ROND POINT**, 2 av Franklin D Roosevelt, 75008 Paris.
182481 ; 2025_08874 ; n° SIRET 39958184200016.

Article 61 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 62 : La dépense correspondante, soit 386.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits, et ainsi répartie :

- 236.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles dont
 - 180.000 au titre de l'Art pour Grandir
 - 51.000 au titre de l'Héritage de l'Olympiade culturelle
 - 5.000 euros au titre de la Mission cinéma
- 150.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires